

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 28 juillet 2017 à compter 8h00, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet
Absente	Mélanie Bondu

La directeur général, secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse ouvre la séance à 8 heures.

\*\*\*\*\*

**2017-07-6578 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henry Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
- 4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 2016-12-6436 CONCERNANT LES DATES D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES.**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-07-6579 LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée spéciale, tel que prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-07-6580      CHANGEMENT DE DATE ASSEMBLÉE DU MOIS D'AOÛT 2017**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté via la résolution 2016-12-6436, le calendrier des assemblées régulières de la municipalité, et ce, pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les assemblées sont planifiées le deuxième lundi de chaque mois, par conséquent nous apportons une correction à la date de la prochaine assemblée du mois d'août qui sera le 14 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henry Grenier, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder au changement de date pour l'assemblée régulière du mois d'août. Un avis public sera affiché par la secrétaire-trésorier, annonçant que cette assemblée publique se tiendra le 14 août 2017, aux heures et endroits habituels des séances du conseil municipal.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-07-6581      CHANGEMENT DE DATE ASSEMBLÉE DU MOIS D'OCTOBRE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté via la résolution 2016-12-6436, le calendrier des assemblées régulières de la municipalité, et ce, pour l'année 2017;

ATTENDU QUE conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2, au cours de la période qui commence à 16h30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

ATTENDU QUE la date de l'assemblée régulière du conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain doit être devancée au 2 octobre 2017, afin de respecter les normes édictées audit article 314.2;

ATTENDU QUE conformément à l'article 148.0.1, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1, la secrétaire-trésorière doit donner un avis public annonçant tout changement au calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henry Grenier, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder au changement de date pour l'assemblée régulière du mois d'octobre. Un avis public sera affiché par la secrétaire-trésorier, annonçant que cette assemblée publique se tiendra le 2 octobre 2017, aux heures et endroits habituels des séances du conseil municipal.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions à 8h04, aucune question.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse lève la séance à 8h05

(Signé) Lyz Beaulieu  
Lyz Beaulieu  
Mairesse

(Signé) Sylvain Langlais  
Sylvain Langlais  
Directeur général, sec-très.